

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PRAT DE BOUC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

### Étaient absents excusés:

Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Béatrice CHEVALLET, Thierry DALLE, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Jean-François LANDES, Luc LES-CURE, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIM-MERTIER, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Danielle GOMONT À Eric JOB  
Alain GRIFFE À Philippe ROSSEEL  
Robert JOUVE À Didier ACHALME

Danièle MAJOREL À Jean-Pierre PENOT  
Josette TOUZET À André BOUARD

Date de convocation : 13 juillet 2023  
Secrétaire de séance : Xavier FURNAL  
Membres en exercice : 57  
Présents : 30 – Pouvoirs : 5 – Votants : 35

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Objet** : Nomination des membres élus communautaires au sein du Comité de direction de Hautes Terres Tourisme

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code du tourisme et notamment ses articles L. 133-5 et R. 133-3 et suivants ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Tourisme ;

**Vu** la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme en date du 28 janvier 2022 ;

**Vu** la délibération n°2022CC-115bis en date du 28 septembre 2020 désignant les représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

**Considérant** que le Comité de direction est composé de trois collèges définis comme suit :

- Un premier collège avec voix délibérative composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants et représentant Hautes terres Communauté ;
- Un second collège avec voix délibérative composé de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les socioprofessionnels et acteurs touristiques du territoire ;
- Un troisième collège avec voix consultative composé de 6 membres représentant les partenaires institutionnels ;

**Considérant** que la durée du mandat des membres du Comité de direction ne pourra excéder celle du mandat des membres du Conseil communautaire. Les membres du Comité de direction seront, dans ce cadre, renouvelés à chaque élection du Conseil communautaire ;

**Considérant** que les fonctions de représentants des socioprofessionnels et des membres représentant les partenaires institutionnels prennent fin dès lors qu'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés ;

**Considérant** que les modalités de désignation des membres composant le comité de direction d'un office de tourisme géré sous forme d'EPIC doivent être fixées par délibération de l'organe délibérant de EPCI ;

**Considérant** que les modalités de désignation sont les suivantes :

- Les membres représentant Hautes terres Communauté (collège n°1 – 12 sièges titulaires) sont désignés en son sein par le Conseil communautaire ;
- Les membres représentant les socioprofessionnels (collège n°2 – 10 sièges titulaires) sont nommés par leurs pairs via des élections organisées par les services de Hautes Terres Tourisme et sous la

responsabilité du directeur de l'EPIC. Les résultats de ces élections sont entérinés ensuite par le Conseil communautaire ;

- Les membres représentant les partenaires institutionnels (collège n°3 – 6 sièges avec voix consultative) sont désignés par les statuts de l'EPIC ;

**Considérant** que le remplacement de ces membres suivra la même procédure de désignation ;

**Considérant** que les membres représentant les socioprofessionnels ont été élus par les élections organisés entre le 19 février 2022 et le 12 mars 2022,

**Considérant** que les résultats de cette élection sont les suivants :

CORPORATIONS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Hébergements touristiques, hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôte, hôtellerie de plein-air, résidence de vacances	<b>Clément FOURIE</b> (Le Bufadou)	<b>Monique ROBERT</b> (Gîte du Moulin de Drils)
	<b>Dominique DAVOUST</b> (Location meublée « Chalet Gerard »)	<b>Samuel HOUEMON</b> (Fortunies 1864 – Gîte de montagne)
	<b>Béatrice THOMAS</b> (La Maison de Béatrice)	<b>Philippe JULIEN</b> (Gîtes les 3 guêpes)
	<b>Franck RAYMOND</b> (Le Saporta - Location de meublés)	<b>Françoise VAUCHE</b> (Ferme des Prades)
Activités de pleine nature, activités des guides de montagne, location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, animations nature et enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	<b>Mathias DAUB</b> (Accompagnateur en montagne)	<b>Sébastien ROUCHY</b> (SARL 2'S EQUI-NATURE)
	<b>Stéphane SERRE</b> (Accompagnateur en montagne)	<b>Hermance PUECH</b> (Yoga des Hautes Terres)
Restaurants, traiteurs et débits de boissons	<b>Jérôme CAZANAVE</b> (Le Jarrouset)	<b>Christophe MONIER</b> (Auberge du Lac Sauvage)
Agriculteurs et producteurs de produits locaux	<b>Fabienne AIGUEPARSES</b> (Ferme de Condeval)	<b>Jean-Louis POUDEROUX</b> (La volaille de Jean-Louis)
Artisans d'art	<b>Céline LEPAGE</b> (Céline Lepage Broderie d'Art)	<b>Charlie MARIDET</b> (Charlie Maridet Coutellerie)
Associations culturelles et historiques locales	<b>Philippe GLAIZE</b> (Les Amis du Vieil Allanche)	<b>Benoît PARRET</b> (Mémoires et déportation(s) du Cantal)

**Rappelant** que les membres représentant le Conseil communautaire de Hautes terres Communauté désignés initialement par délibération en date du 28 septembre 2020 sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FOURNAL Xavier	BATIFOULIER Vivien
GRIFFE Alain	SOULIER Christophe
MATHIEU Thierry	DE MAGALHAES Franck
MEISSONNIER Daniel	TEISSEDE Claire
SARANT Philippe	DELPIROU Denis
ACHALME Didier	BEAUFORT MICHEL Bernadette
PENOT Jean-Pierre	REBOUL Jean-Paul
LEBERICHEL Philippe	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	AMAT Gilles
CRAUSER Magali	GENEIX David
ARMANDET Djuwan	VAN SIMMERTIER Alain
ANDRIEUX JANETTA Claire	JOUBE Robert

**Considérant** que Madame Claire TEISSEDRE a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de membre suppléante au sein du CODIR de Hautes Terres Tourisme, par courrier reçu par Hautes Terres Tourisme en date du 18 juillet 2023, et qu'il convient dès lors de la remplacer ;

**Rappelant** que les membres représentant les partenaires institutionnels sont les suivants :

- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- SAEM Super Lioran,
- Cantal Destination,
- Service Tourisme du Conseil départemental,
- Syndicat-mixte du Puy-Mary,
- Agence Locale de Tourisme « Massif Cantalien » ;

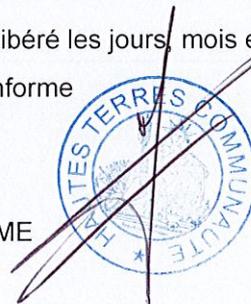
**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE DESIGNER** Madame Danièle MAJOREL membre suppléante au sein du Comité de direction de Hautes Terres Tourisme, en remplacement de Madame Claire TESSEIDRE ;
- **D'ENTERINER** la liste des membres titulaires et suppléants actualisée ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,  
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.